

BEAUMONT Jean-Marie	BERTHEREAU Marc	BONNAUD Delphine
BREVET Christelle	BROUARD Vincent	CATHALOT Mélanie
CHEVALIER DU FAU Vanessa	CHOLET Shirley	DAVID Vincent
DENECHAU Vincent	DEROMMELAERE Françoise	ECHELARD David
GILLET Thomas	GROSSET Corinne	HUMEAU Marie
LAMOUR Dominique	MATHE Franck	MOSSLER Violaine
PERDREAU Christine	TOUZET Virginie	VERNOUX Virginie
VOISINE Henri	YOU Didier	

Le Conseil Municipal se réunira en séance publique,

Le Jeudi 4 Juin 2020 à 20h en Mairie

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 Mai 2020
- 2) 3.1 Acquisitions foncières : 8 rue des Landes
- 3) 3.2 Ventes foncières : 12 rue de l'Eglise (Maison du Temple)
- 4) 7.5 Subvention - Demande de subvention au titre des amendes de police – pour améliorer la sécurité routière du carrefour Aubriaie/Renoir
- 5) 7.10 Tarifs salle communale et cimetière
- 6) 7.10 Finances locales : Tarifs des services communaux : Accueil périscolaire et restaurant scolaire pour l'année scolaire 2020-2021
- 7) 7.5 Finances locales : Subventions pour l'ALSH de Saint Lambert la Potherie géré par Familles Rurales 2020-2021
- 8) 7.10 Finances locales : Subventions selon le quotient familial pour l'école St Maurille 2020-2021
- 9) 7.5 Subventions Restauration scolaire école de St Maurille, année scolaire 2020-2021
- 10) 7.5 Subvention – Suppression exceptionnelle de loyer pour local commercial appartenant à la commune
- 11) 7.5 Subvention – Convention 2S2C avec l'Education Nationale**
- 12) 5.3 Désignation des représentants : Commissions communales : définition et mise en place
- 13) 5.3 Election des membres de la Commission d'appel d'offres
- 14) 5.3 CLIC : Coordination gérontologie - Election des délégués titulaires et suppléants au SIVU gérant le CLIC
- 15) 5.3 Désignation des représentants : SPL Restauration
- 16) 5.3 Election des membres du C.C.A.S.
- 17) 5.3 Désignation des représentants proposés pour la Commission Communale des Impôts Directs
- 18) 5.3 Election des représentants de la commune à l'Association de Gestion de la BMCD
- 19) 5.3 Election des délégués à la Commission TV des Ecots
- 20) 5.3 Nomination d'un conseiller délégué à la Défense
- 21) 5.3 Nomination d'un conseiller « référent sécurité routière »
- 22) 5.3 Commissions d'Angers Loire Métropole : Choix des auditeurs représentant la commune
- 23) 5.7 Intercommunalités : Désignation du délégué auprès du SICAB de gestion du centre aquatique intercommunal de Beaucozéz
- 24) 7.10 Finances locales – Divers : Indemnité gardiennage église
- 25) 5 Subventions : Cotisation d'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Maine-et-Loire
- 26) 7.5 Subventions : Adhésion à l'Association des Maires
- 27) 7.5 Subventions : Adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine
- 28) 8.6 Emploi – formation professionnelle : Droit à la formation des élus
- 29) Liste des arrêtés pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 30) Informations diverses

Corinne GROSSET

La Maire



Convocation : 28/05/2020

Affichage : 28/05/2020

Séance du Jeudi 4 Juin 2020

Compte rendu

L'an deux mille vingt, le Jeudi 4 Juin 2020 à 20h, vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Lambert La Potherie se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Corinne GROSSET, Maire.

Etaient présents :

BEAUMONT Jean-Marie, BERTHEREAU Marc, BONNAUD Delphine, BREVET Christelle, BROUARD Vincent, CHEVALIER DU FAU Vanessa, CHOLET Shirley, CATHALOT Mélanie, DENECHÉAU Vincent, DEROMMELAERE Françoise, DAVID Vincent, GILLET Thomas, GROSSET Corinne, ECHELARD David, LAMOUR Dominique, MATHE Franck, HUMEAU Marie, PERDREAU Christine, TOUZET Virginie, MOSSLER Violaine, VOISINE Henri, YOU Didier, VERNOUX Virginie

Absents : BROUARD Vincent (jusqu'à 20h21), GILLET Thomas (jusqu'à 20h27), ECHELARD David (jusqu'à 20h27)

Secrétaire de séance : Marc BERTHEREAU

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 Mai 2020

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

2) 3.1 Acquisitions foncières : 8 rue des Landes

Arrivée de Vincent BROUARD, 20h21

Monsieur Henri VOISINE, adjoint à l'aménagement du territoire, expose :

Comme vous le savez, nous avons engagé depuis plusieurs mois des négociations avec Mme You et ses fils pour acquérir une partie de leur propriété située au 8 rue des Landes afin d'y réaliser un espace sénior et une cellule commerciale en façade de la rue des Landes.

Après plusieurs rencontres, nous sommes arrivés à un projet d'accord.

La commune acquerrait :

- Pour partie la parcelle cadastrée AA 284 sur laquelle se trouve une habitation (la maison de Mme YOU) et plusieurs dépendances. L'autre logement situé sur cette parcelle (un studio en location) ne serait pas inclus dans la vente.
- Une emprise à détacher de la parcelle cadastrée AA 282 (une centaine de m², voir plan ci-joint) nécessaire à la réalisation de la voirie interne.
- La parcelle AA 466 sur laquelle se trouve un hangar et une dépendance.

Le tout serait acquis au prix de 325 000€ hors frais de notaire.

Le compromis de vente prévoira une clause de substitution au profit de l'organisme qui assurera la maîtrise d'ouvrage du projet (en principe la Soclova).

Je vous propose :

- d'autoriser la maire à signer sur cette base un compromis de vente au prix de 325 000€ avec Mme You et ses fils en y incluant une clause de substitution au profit de l'organisme qui assurera la maîtrise d'ouvrage du projet. La date de signature de l'acte authentique serait fixée au plus tard le 30 juin 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve cette proposition,

Et **autorise** la maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à son exécution.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

3) 3.2 Ventes foncières : 12 rue de l'Eglise (Maison du Temple)

Arrivée de Thomas Gillet et David Echelard, 20h27

Monsieur Henri VOISINE, adjoint à l'aménagement du territoire, expose :

La commune est propriétaire d'un bâtiment situé au 12 rue de l'Eglise acquit en 2005 dans le cadre d'un projet d'amélioration de la sécurité pour l'accès à l'école Saint Maurille et de la constitution d'une réserve foncière aujourd'hui utilisée comme parking.

Le bâtiment quant à lui a surtout un intérêt patrimonial en ce sens qu'elle est une des plus anciennes constructions du bourg.

Depuis que nous en sommes propriétaires, nous n'avons pas réussi à lui trouver une utilisation conforme à son histoire. Aujourd'hui, un particulier s'intéresse à ce bâtiment pour le transformer en commerce.

Aussi, je vous propose de donner au Maire un accord de principe pour le vendre au prix de 30 000€ avec une clause de priorité de rachat en cas de revente pour une autre utilisation que commerciale.

L'identification cadastrale reste à réaliser. Le bâtiment sera détaché de la parcelle cadastrée actuellement AA 394.

Vu l'avis des Domaines en date du 26 février 2020

Monsieur Marc Berthereau ne participe ni au débat, ni au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise la Maire ou son représentant à signer l'acte de vente de ce bâtiment au prix de 30 000 €, au profit de M. et Mme BERTHEREAU domiciliés au 44 Domaine des Ecots à Saint Lambert la Potherie ou tout autre entité juridique qu'ils substitueraient. Les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

4) 7.5 Subventions - Demande de subvention au titre des amendes de police – pour améliorer la sécurité routière du carrefour Aubriaie/Renoir

Madame la Maire expose,

Nous avons un problème de sécurité au niveau du carrefour Aubriaie/Renoir. Du fait de la configuration de ce carrefour, les véhicules venant de la rue de l'Aubriaie s'engagent à une vitesse excessive dans la rue Renoir. La construction de nouveaux logements à proximité rend les risques d'accidents encore plus évidents. Aussi, nous vous proposons de réaliser un aménagement de sécurité pour réduire cette vitesse.

Cet aménagement prévoit un trottoir qui viendra longer les nouveaux logements afin d'assurer une continuité piétonne sur cette rue. Deux nouvelles places de stationnement seront également créées. Cet aménagement sera complété par la réalisation d'une bordure avec effet chicane du côté des logements afin de contraindre les véhicules qui vont en direction de la rue Auguste Renoir.

Nous sollicitons donc Angers Loire Métropole pour prétendre à la subvention au titre des amendes de police. Ce montant est de 20% du montant hors taxe des travaux, mais peut être plafonnée en fonction de l'enveloppe affectée annuellement.

Madame la Maire propose donc de solliciter la subvention au titre des amendes de polices selon le plan de financement suivant :

Coût estimatif de l'opération de 19 266,62 € HT soit 23 119,94 TTC

- Subvention amende de police demandée : 3 853,32 €
- Financement de la commune : 15 413,30 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise** les travaux
- **Approuve** le plan de financement proposé
- **Autorise** Madame la Maire à solliciter la subvention auprès d'ALM

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

5) 7.10 Tarifs salle communale et cimetière

Madame la Maire expose,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit, certains tarifs pour 2020, applicables à compter du 1er Juillet 2020. Je vous propose d'augmenter les tarifs municipaux de 2%, aux arrondis près :

Location de la salle communale 2020	Habitant de St-Lambert	Hors commune	Supplément chauffage en période hivernale (du 15/10 au 15/04)
Réunion < à 3 heures (matin ou après-midi)	59 €	178 €	49 €
Une journée	240 €	590 €	70 €
Samedi + Dimanche	300 €	778 €	98 €
Location de verres	34 €	34 €	—
Location de vaisselle	59 €	59 €	—
Location des salles Hergé et C. Claudel* Réunion < à 3 heures	34 €	92 €	25€
Estrade (5 panneaux supplémentaires)	87 €	87 €	—

Cimetière	2020
Concession trentenaire	104 €
Concession columbarium 15 ans	339 €
Concession columbarium 30 ans	621 €
Concession cave-urne 15 ans	339 €
Concession cave-urne 30 ans	621 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Adopte la proposition de Madame la Maire.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

6) 7.10 Finances locales - Tarifs des services communaux : Accueil périscolaire et Restauration pour l'année scolaire 2020-2021

Madame Delphine Bonnaud, 1^{ère} adjointe, expose :

Je vous propose les tarifs suivants pour l'année scolaire 2020/2021 pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire. Cela correspond à une augmentation des tarifs de 2% par rapport aux tarifs de l'année scolaire 2019-2020 :

	Quotient familial CAF ou MSA	Restaurant scolaire Prix unitaire d'un repas	Accueil périscolaire ou étude ou TAP Montant de l'unité
Q1	Inférieur ou égal à 600	1,88 €	0,17 €
Q2	601 à 749	2,91 €	0,40 €
Q3	750 à 999	3,64 €	0,47 €
Q4	1000 à 1249	4,04 €	0,54 €
Q5	1250 à 1499	4,37 €	0,58 €
Q6	≥1500	4,57 €	0,62 €
	Ticket occasionnel	5,40 €	0,93 €
	Adulte	6,45 €	
	Allergie	x 2	
	Hors commune*	5,10 €	0,72 €

Hors permanence, 1 € sera ajouté au prix unitaire du repas.

Le prix du repas pour le personnel municipal passe à 4,26 €.

*Il est précisé que les habitants de Saint-Lambert-la-Potherie, les contribuables d'impôts locaux payés à Saint-Lambert-la-Potherie et le personnel communal sont définis comme Lambertois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte la proposition de Madame Delphine Bonnaud, 1^{ère} adjointe, pour une application à partir du 01/09/2020.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

7) 7.5 – Subventions pour l'ALSH de Saint Lambert la Potherie géré par Familles Rurales pour l'année scolaire 2020-2021

Madame Delphine Bonnaud, 1^{ère} adjointe, expose :

Je vous propose d'actualiser les tranches retenues selon les seuils de Quotient Familial à partir du 1^{er} Septembre 2020 de la manière suivante. Cela correspond à une augmentation des tarifs de 2% par rapport aux tarifs de l'année scolaire 2019-2020 :

	Quotient familial CAF ou MSA	Subvention en € par journée enfant
Q1	≤600	10,99 €
Q2	De 601 à 749	8,68 €
Q3	De 750 à 999	6,52 €
Q4	De 1000 à 1249	3,12 €
Q5	De 1250 à 1499	1,85 €
Q6	≥1500	0 €

Rappel : la convention avec l'association Familles Rurales, adoptée le 6 juin 2016 et confirmée par la délibération D2016/60 représente une aide supplémentaire moyenne d'environ 6 € pour chaque journée enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte la proposition de subvention pour l'ALSH de Saint Lambert la Potherie géré par Familles Rurales.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

8) Subventions selon le quotient familial pour l'école de Saint Maurille 2020/2021

Madame Delphine BONNAUD, 1^{ère} adjointe, expose :

Je vous propose de prolonger pour l'année scolaire 2020-2021, la subvention par repas de l'école Saint Maurille en fonction du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales. Les montants restent inchangés pour l'année scolaire 2020-2021 .:

	Quotient familial CAF ou MSA	Subvention école St Maurille
Q1	≤600	2,65 €
Q2	De 601 à 749	1,63 €
Q3	De 750 à 999	0,91 €
Q4	De 1000 à 1249	0,51 €
Q5	De 1250 à 1499	0,20 €
Q6	≥1500	0 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte la proposition de Madame Delphine Bonnaud, 1^{ère} adjointe.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

9) 7.5 Subventions Restauration scolaire école de St Maurille, année scolaire 2020-2021

Madame Delphine BONNAUD, 1^{ère} adjointe, expose :

La commune finance, dans le cadre du contrat d'association, les dépenses pédagogiques de l'école Saint Maurille pour assurer l'égalité de traitement des élèves des deux écoles de la commune.

Je vous propose comme chaque année de verser, en complément, à l'OGEC de l'école Saint Maurille, une subvention par repas pris par les élèves de cette école habitant à Saint-Lambert La Potherie :

- 0,63 euros par repas pris par les élèves de cette école habitant à Saint-Lambert La Potherie à partir du 1^{er} septembre 2020 et jusqu'en juillet 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la subvention de 0,63 € par repas pour la restauration scolaire de St Maurille

Autorise la Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

10) 7.5 Subvention : Suppression loyer esthéticienne

Madame Corinne Grosset, Maire, expose :

La crise du COVID 19 ayant provoqué la fermeture de l'activité de l'Institut de beauté Instant de Femme, du 19/03/2020 au 11/05/2020, et suite à la réception d'une demande de suppression de loyer pour l'institut de beauté, je propose au conseil municipal d'annuler le loyer du mois d'avril pour ce local communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la demande de l'Institut de Beauté Instant de Femme de supprimer le paiement du loyer pour le mois d'avril 2020.

Autorise la Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

11) 7.5 Subvention – Convention 2S2C avec l'Education Nationale

Madame Corinne Grosset, Maire, expose :

L'éducation nationale a proposé aux collectivités une convention 2S2C (sport, santé, culture, civisme) dès la reprise des écoles à partir du 11 mai 2020 dans le contexte du COVID-19. Considérant la reprise en effectif réduit des écoles à partir de cette date, il n'avait pas été envisagé la mise en place de cette convention. Du fait des demandes des familles qui avaient besoin d'une prise en charge de leurs enfants à partir du 2 Juin 2020 afin de pouvoir retourner travailler, la commune a souhaité envisager cette solution. Cette convention a pour objectif d'encadrer la continuité scolaire et la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire. La signature de la convention s'appuie sur un projet qui fixe les objectifs, présente les modalités, établit les rôles et responsabilité de chaque partenaire. Les activités envisagées y figurent. La participation financière de l'Etat est entièrement assurée par l'Education Nationale. Cette convention prendra effet le 4 Juin 2020 afin de proposer une solution aux familles dont les enfants ne peuvent pas être pris en charge par l'Education Nationale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la signature de cette convention 2S2C avec l'Education Nationale,

Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents nécessaires à son exécution.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 1
------------------	-------------------	-----------------------

12)5.3 – Désignation des représentants : Commissions communales : définition et mise en place

Madame la Maire expose :

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit par l'un de ses membres (CGCT, art. L. 2121-22). Sur la base de ce texte, les commissions peuvent être nommées soit pour un objet déterminé, soit pour une catégorie d'affaires.

C'est au conseil municipal qu'il appartient de décider les créations de commissions, de fixer le nombre des conseillers dans chaque commission et de désigner ceux de ses membres qui siégeront dans telle ou telle commission.

La délibération qui procède à la désignation des membres des commissions doit faire l'objet d'un vote.

La maire est la présidente de droit des commissions. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider, si la maire est absente ou empêchée.

Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles ne font que préparer le travail et les délibérations soumises au conseil municipal.

En fait, chaque commission est présidée par un adjoint ou un conseiller délégué qui la préside, la convoque, fixe les ordres du jour et signe les comptes rendus synthétiques. La maire reçoit l'ordre du jour et le compte-rendu.

Les commissions Aménagement du territoire-Environnement, Finances, Vie associative et Communication seront ouvertes aux habitants. Un appel à candidature sera publié dans le prochain bulletin municipal. Les candidatures seront proposées au conseil municipal du 31 août pour inscription définitive.

Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse	Aménagement du territoire, Environnement (ouverte aux Lambertois)	Affaires sociales, petite enfance et aînés.	Bâtiments, travaux, voirie et Espaces Verts
Delphine BONNAUD	Henri VOISINE	Françoise DEROMMELAERE	Didier YOU
Thomas GILLET	Marc BERTHEREAU	Christelle BREVET	Dominique LAMOUR
Shirley CHOLET	Jean-Marie BEAUMONT	Virginie VERNOUX	David ECHELARD
Mélanie CATHALOT	David ECHELARD	Christine PERDREAU	Vincent DENECHAU
David ECHELARD	Dominique LAMOUR	Marie HUMEAU	Vincent DAVID
Vanessa CHEVALIER DU FAU	Delphine BONNAUD	Vincent BROUARD	Franck MATHE
Marc BERTHEREAU	Didier YOU	Virginie TOUZET	Marc BERTHEREAU
	Violaine MOSSLER	Vanessa CHEVALIER DU FAU	Henri VOISINE
	Vincent DENECHAU		Delphine BONNAUD
	Vincent BROUARD		
	Vincent DAVID		
	Thomas GILLET		
	Françoise DEROMMELAERE		

Vie associative, culturelle et sportive (ouverte aux Lambertois)	Finances (ouverte aux Lambertois)	Communication (ouverte aux Lambertois)
Christine PERDREAU	David ECHELARD	Jean-Marie BEAUMONT
Jean-Marie BEAUMONT	Dominique LAMOUR	Marc BERTHEREAU
Marie HUMEAU	Jean-Marie BEAUMONT	Violaine MOSSLER
Shirley CHOLET	Vincent DAVID	Vincent DENECHAU
Virginie VERNOUX	Delphine BONNAUD	Marie HUMEAU
Violaine MOSSLER	Henri VOISINE	Vanessa CHEVALIER DU FAU
Mélanie CATHALOT	Christine PERDREAU	
Christelle BREVET	Didier YOU	
	Françoise DEROMMELAERE	

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

13)5.3 Election des membres de la Commission d'appel d'offres

Madame la Maire donne lecture aux membres présents de l'article 279 du Code des Marchés Publics relatif aux procédures de passation des marchés et plus particulièrement à la composition des commissions d'appel d'offres.

En vertu de cet article, je propose au Conseil Municipal d'élire, pour la durée du mandat, une commission composée de trois membres titulaires et de trois membres suppléants et dont le Président est, de droit, la Maire.

Pour chaque membre, le résultat du vote a donné le décompte suivant :

Votants : 23

A déduire : bulletins litigieux énumérés à l'article L66 du Code électoral : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Sont élus membres titulaires de la commission d'appel d'offres :

Marc BERTHEREAU avec 23 voix

Didier YOU avec 23voix

Henri VOISINE avec 23 voix

Sont élus membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

Delphine BONNAUD avec 23 voix

Jean-Marie BEAUMONT avec 23 voix

Vincent DENECHÉAU avec 23voix

.....

14)5.3 – Désignation des représentants : CLIC : Coordination gérontologie - Élection des délégués titulaires et suppléants au SIVU gérant le CLIC

Madame la Maire expose :

Je vous propose d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique gérant le Centre Local d'Information et de Coordination.

Pour chaque délégué, le résultat du vote a donné les résultats suivants :

Votants : 23

A déduire : bulletins litigieux énumérés à l'article L66 du Code électoral : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Sont élus pour représenter la commune de Saint-Lambert-la-Potherie au SIVU gérant le CLIC :

- Françoise DEROMMELAERE avec 23 voix comme délégué titulaire
- Vincent BROUARD avec 23 voix comme délégué suppléant

.....

15)5.3 Désignation des représentants : SPL Restauration

Madame la Maire expose,

La commune étant actionnaire de la SPL Restauration, je vous propose d'élire un représentant de la commune pour siéger aux assemblées spéciales et aux assemblées générales de la SPL Restauration.

Pour ce représentant, le résultat du vote a donné les résultats suivants :

Votants : 23

Suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Est élue pour représenter la commune de Saint-Lambert-la-Potherie à la SPL Restauration :
Corinne GROSSET avec 23 voix,
Et sa suppléante Delphine BONNAUD avec 23 voix.

.....

16)5.3 Désignation des représentants proposés pour la Commission Communale des Impôts Directs

Délibération reportée au conseil municipal du 29 Juin 2020

.....

17) 5.3 – Désignation des représentants : Élection des membres du C.C.A.S.

a) Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Madame la Maire expose :

Les articles L. 123-6 et R.123-7 et suivant du Code de l'Action Sociale et des Familles fixent les conditions de fonctionnement des centres communaux d'action sociale, et notamment les règles relatives à la désignation des membres du conseil d'administration.

Les membres élus par le conseil municipal sont au maximum de 8, de même que les membres nommés par la maire.

C'est au conseil municipal de fixer, à part égale, le nombre des membres élus et nommés, sachant que doivent figurer au titre des membres nommés, au moins :

- un représentant des associations familiales
- un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées
- un représentant des associations de personnes handicapées

Je vous propose de porter la composition du C.C.A.S. à 5 membres élus et 5 membres nommés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 0 voix contre, décide de confirmer la composition du C.C.A.S. à 5 membres élus et 5 membres nommés.

b) Élections des représentants du conseil municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Madame la Maire expose :

Je vous rappelle que vous avez fixé le nombre de membres élus au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale à 5

En conséquence, il provient de procéder à l'élection de ceux-ci, dans les conditions fixées par l'article L.123-6 et R. 123-7 et suivants du Code d'Action Sociale et des Familles.

Pour chaque membre élu, le résultat du vote a donné les résultats suivants :

Votants : 23

A déduire : bulletins litigieux énumérés à l'article L66 du Code électoral : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Ont été élus :

- Françoise DEROMMELAERE avec 23 voix
 - Christelle BREVET avec 20 voix
 - Marie HUMEAU avec 17 voix
 - Virginie VERNOUX avec 15 voix
 - Vincent BROUARD avec 18 voix
-

18)5.3 – Désignation des représentants : Élection des représentants de la commune à l'Association de Gestion de la BMCD

Madame la Maire rappelle que la commune est représentée à l'Association de Gestion de la BMCD (Bibliothèque Municipale Centre de Documentation) par trois personnes. L'objectif de ce conseil est de coordonner les initiatives des écoles et de la commune pour optimiser le fonds de documents et de livres mis à disposition des élèves et des habitants.

Je propose au Conseil Municipal d'élire, pour la durée du mandat trois membres.

Pour chaque représentant, le résultat du vote a donné le décompte suivant :

Votants :

A déduire : bulletins litigieux énumérés à l'article L66 du Code électoral : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Sont élues représentant de la commune à la BMCD :

- Christine PERDREAU avec 23 voix
- Françoise DEROMMELAERE avec 23 voix
- Delphine BONNAUD avec 23 voix

.....

19)5.3 – Désignation des représentants : Election des délégués à la Commission TV des Ecots

Madame la Maire expose,

Je vous propose d'élire quatre délégués pour représenter la commune à la commission TV des Ecots .

Pour chaque représentant, le résultat du vote a donné les résultats suivants :

Votants : 23

Suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Sont élus pour représenter la commune de Saint-Lambert-la-Potherie à la commission TV des Ecots :

- Mélanie CATHALOT
- Marc BERTHEREAU
- Shirley CHOLET
- Corinne GROSSET

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

.....

20) 5.3 Nomination d'un conseiller délégué à la Défense

Madame la Maire expose :

Le conseiller municipal chargé des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information régulière sur ce sujet, sera susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne et s'occupera également du recensement.

Il est donc demandé au conseil municipal de procéder à la nomination du délégué à la défense de la commune et de son suppléant.

Le résultat du vote est le suivant :

Votants : 23

Suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

A été élue :

- Violaine MOSSLER

Suppléant :

- Franck MATHE

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

.....

21) 5.3 Nomination d'un conseiller « référent sécurité routière »

Madame la Maire expose :

Le conseiller municipal « référent sécurité routière » aura vocation à devenir le correspondant privilégié de tous les acteurs locaux de la lutte contre l'insécurité routière et, à ce titre, il participera à la mise en œuvre de la politique départementale de la sécurité routière.

Je vous propose de procéder à la nomination du « référent sécurité routière » de la commune et de son suppléant.

Le résultat du vote est le suivant :

Votants : 23

Suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

A été élu :

- Didier YOU

Suppléante:

- Mélanie CATHALOT

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

.....

22)5.3 – Désignation des représentants : Commissions d'Angers Loire Métropole : Choix des auditeurs représentant la commune

Madame la Maire expose :

La commune est représentée par une personne à chacune des cinq commissions d'Angers Loire Métropole, je vous propose d'élire ce soir un auditeur pour représenter la commune à chacune des commissions suivantes :

- 1) Aménagement et Développement Durable du Territoire
 - SCOT
 - PLU
 - Rés. Foncières
 - Formes urbaines, Territoires ruraux, Paysage, Loire et Confluence (Etablissement Public Loire)
 - Parc Paysagers et Communautaires
- 2) Transports et Mobilité
- 3) Solidarité (Logement et Habitat, Gens du Voyage, Equipement Scolaire, Prévention Sécurité)
- 4) Economie Emploi, Insertion, Tourisme, Enseignement Supérieur
- 5) Développement Durable et Environnement :
 - Déchets
 - Agenda 21
 - Eau et Assainissement

Les candidats pour être auditeurs aux commissions d'ALM sont dans l'ordre :

- Henri VOISINE, Marc BERTHEREAU et Vincent DAVID à la commission Aménagement et Développement Durable du Territoire (urbanisme)
- Violaine MOSSLER et Vincent BROUARD à la commission Transports et Mobilité
- Françoise DEROMMELAERE, Violaine MOSSLER et Delphine BONNAUD à la commission Solidarité (logement)
- Jean-Marie BEAUMONT et Delphine BONNAUD à la commission Economie Emploi, Insertion, Tourisme, Enseignement Supérieur
- Vincent DAVID et Didier YOU à la commission Développement Durable et Environnement (déchets, eau, assainissement)

Pour chaque auditeur, le résultat du vote a donné les résultats suivants :

Votants : 23

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Sont élus pour représenter la commune de Saint-Lambert la Potherie aux commissions d'Angers Loire Métropole :

- Henri VOISINE, Marc BERTHEREAU et Vincent DAVID à la commission Aménagement et Développement Durable du Territoire (urbanisme)
- Violaine MOSSLER et Vincent BROUARD à la commission Transports et Mobilité
- Françoise DEROMMELAERE, Violaine MOSSLER et Delphine BONNAUD à la commission Solidarité (logement)
- Jean-Marie BEAUMONT et Delphine BONNAUD à la commission Economie Emploi, Insertion, Tourisme, Enseignement Supérieur
- Vincent DAVID et Didier YOU à la commission Développement Durable et Environnement (déchets, eau, assainissement)

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

.....

23)5.7 Intercommunalités : Désignation du délégué auprès du SICAB de gestion du centre aquatique intercommunal de Beaucouzé

Madame la Maire expose :

Par délibération du 16 juin 2011, le conseil a validé la participation de la commune au SIVU de la piscine intercommunale de Beaucouzé et a autorisé la signature des statuts de ce syndicat.

Ces statuts disposent que « le syndicat est administré par un comité syndical composé de 7 membres- trois représentants titulaires de la commune de Beaucouzé et un représentant titulaire de chacune des autres communes membres- chacun des titulaires aura un suppléant.

En cas d'absence d'un délégué titulaire, le délégué suppléant pourra le remplacer avec voix délibérative. Chaque délégué titulaire ou suppléant ne pourra être porteur que d'un seul pouvoir »

« Le mandat des délégués est renouvelé en même temps que les conseils municipaux. »

« Le comité syndical se réunit au moins une fois par semestre. »

Considérant les candidatures et après en avoir débattu, le conseil décide de désigner :

- Corinne GROSSET, en tant que déléguée titulaire et
- Christine PERDREAU, en tant que déléguée suppléante.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

.....

24)7.10 Finances locales – Divers : Indemnité gardiennage église

Madame la Maire expose :

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales demeure fixé en 2019 à 479.86€ pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et 120.97€ pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

C'est pourquoi, je vous propose de revaloriser l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pour toute la durée du mandat, de 2020 à 2026 inclus. Cette indemnité de gardiennage de l'église restera valable au taux maximal autorisé par la circulaire de Monsieur le ministre de l'intérieur tant que le montant pour notre commune restera inférieur à 600 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Adopte la proposition de Madame la Maire.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

.....

25)7.5 Subventions : Cotisation d'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Maine-et-Loire

Madame la Maire expose :

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) a une mission d'information et sensibilisation du public, d'information et de formation des maîtres d'ouvrage, de conseil pour la qualité architecturale auprès des particuliers, des collectivités locales et des administrations.

Je vous propose de soutenir le CAUE, pour toute la durée du mandat de 2020 à 2026 inclus. Cette adhésion restera valable tant que le tarif d'adhésion pour les communes de 2 500 à 10 000 habitants restera inférieur à 400 € par an. Pour information, la cotisation est calculée à raison de 0.10€ par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Adopte la proposition de Madame la Maire.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

.....

26)7.5 Subventions : Adhésion à l'Association des Maires

Madame la Maire expose

Tout maire en exercice dans les départements et territoires français de métropole et d'outre-mer peut adhérer à l'Association des maires de France. La cotisation est votée chaque année par l'assemblée générale du Congrès des maires de France. Le maire verse sa cotisation à l'AMF directement ou par l'intermédiaire des associations départementales de maires lorsque celles-ci se chargent du recouvrement. La cotisation à l'AMF est soumise à délibération du conseil municipal.

Je vous propose d'adhérer à l'Association des Maires pour l'année 2020. Cette délibération d'adhésion est valide pour toute la durée du mandat (de 2020 à 2026 inclus), dans la limite de 1500€ par an de cotisation.

Pour information, le taux des cotisations pour les communes est de 0,369 € par habitant et le montant versé pour 2020 pour la commune de Saint Lambert la Potherie est de 1059,77€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte de procéder au paiement d'adhésion à l'Association des Maires jusqu'en 2026 inclus.

Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

.....

27)7.5 Subventions : Adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine

Madame la Maire expose :

Créée par la loi du 2 juillet 1996, la Fondation du Patrimoine est un organisme privé indépendant à but non lucratif, dont la vocation est de défendre et de valoriser un patrimoine en voie de disparition non protégé par l'Etat, le " patrimoine de proximité ", qui est un patrimoine non classé ou inscrit.

C'est pourquoi, je vous propose de soutenir la Fondation du Patrimoine, pour toute la durée du mandat, de 2020 à 2026 inclus.

Cette adhésion restera valable tant que le tarif d'adhésion pour la commune restera inférieur à 250 € par an. Pour information le calcul de la cotisation est réalisé en fonction du nombre d'habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte l'adhésion à la fondation du patrimoine pendant toute la durée du mandat.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 1
------------------	-------------------	-----------------------

.....

28)8.6 Emploi – Formation professionnelle : Droit à la formation des élus

Madame la Maire expose :

La loi, art L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, a créé l'obligation pour le conseil municipal de délibérer sur l'exercice du droit de formation de ses membres. Le budget correspondant doit rester inférieur à 20 % du total des indemnités allouées aux élus. Dans ce cadre, les formations des élus seront planifiées sur le plan annuel de formation concernant à la fois les salariés et les élus de la commune, et les décisions correspondantes seront prises par le bureau municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte les propositions décrites ci-dessus par Madame la Maire.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

.....

29) Liste des arrêtés pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

A-2020-25	Elus	Délégation de fonctions et signature Delphine Bonnaud	25/05/2020
A-2020-26	Elus	Délégation de fonctions et signature Henri Voisine	25/05/2020
A-2020-27	Elus	Délégation de fonctions et signature Françoise Derommelaere	25/05/2020
A-2020-28	Elus	Délégation de fonctions et signature Didier You	25/05/2020
A-2020-29	Elus	Délégation de fonctions et signature Christine Perdreau	25/05/2020
A-2020-30	Elus	Délégation de fonctions et signature David Echelard	25/05/2020
A-2020-31	Elus	Délégation de fonctions et signature Marc Berthereau	25/05/2020
A-2020-32	Elus	Délégation de fonctions et signature Thomas Gillet	25/05/2020
A-2020-33	Elus	Délégation de fonctions et signature Dominique Lamour	25/05/2020
A-2020-34	Elus	Délégation de fonctions et signature Jean-Marie Beaumont	25/05/2020
A-2020-35	Personnel Communal	Délégation de signature Emilie Veslot	25/05/2020
A-2020-36	Personnel Communal	Délégation de fonctions et signature Amandine Bonnin	25/05/2020
A-2020-37	Personnel Communal	Délégation de fonctions et signature Lucille Ricard	25/05/2020
A-2020-38	Personnel Communal	Délégation de signature Anne Branchereau	25/05/2020

.....

30) Informations diverses

- Dématérialisation de l'envoi des convocations et dossiers des instances pour les conseillers municipaux de Saint Lambert la Potherie, délibération D2020/8 du 27 Janvier 2020
- Adresses emails pour l'ensemble des conseillers municipaux
- Mise en commercialisation de la ZAC de Gagné à partir du 15 Juin 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h54

Prochains conseils publics :

Lundi 29 Juin 2020 à 20h30

Le secrétaire de séance,

Marc BERTHEREAU



Les conseillers municipaux :

La Maire,

Corinne GROSSET



BEAUMONT Jean-Marie		BERTHEREAU Marc		BONNAUD Delphine	
BREVET Christelle		BROUARD Vincent		CATHALOT Mélanie	
CHEVALIER DU FAU Vanessa		CHOLET Shirley		DAVID Vincent	
DENECHAU Vincent		DEROMMELAERE Françoise		ECHELARD David	
GILLET Thomas		GROSSET Corinne		HUMEAU Marie	
LAMOUR Dominique		MATHE Franck		MOSSLER Violaine	
PERDREAU Christine		TOUZET Virginie		VERNOUX Virginie	
VOISINE Henri		YOU Didier			